



PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des territoires

Beauvais, le 2 juin 2010

Service de l'Eau,
de l'Environnement et de la
Forêt

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER AU TITRE DES
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

SOCIÉTÉ DECAMP DUBOS A ALLONNE ET WARLUIS

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

La société DECAMP DUBOS, dont le siège social se trouve à Beauvais (60000), 9 rue du Maréchal Joffre, sollicite l'autorisation d'exploiter un centre de transit, de tri et de valorisation de matières premières recyclables sur le territoire des communes d'Allonne (60000) et Warluis (60430), 3 rue du Bois d'Aumont.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévu à l'article L.512-1 du code de l'environnement. En application des articles L.122-1, R.122-1 et R.122-13 du code de l'environnement, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

L'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas rendu d'avis dans les deux mois suivant la réception du dossier de la société DECAMP DUBOS :

L'AVIS EST RÉPUTÉ FAVORABLE

Le présent avis est rendu public par voie électronique sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Il est communiqué au pétitionnaire et joint au dossier d'enquête publique.

Le directeur départemental des Territoires

Alain DE MÉYÈRE